



Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni

VD

1. **Débitrice: AZA (Suisse) SA, légalement Buchillon**, Place du Chauchy 2, 1164 Buchillon, act. sans domicile connu
2. **Commandement de payer N°: 7998980** du 30.08.2016
3. **Genre de procédure:** Poursuite en réalisation de gage mobilier
4. **Créancier:** PERRELET V., Rolle, BACHMANN Caroline, Cully, PERRELET EBIANE NSIMI Isabelle, BACHMANN F., Pl. Armes 1, 1096 Cully
5. **Représentant:** DISERENS Youri, Agent d'affaires breveté, Beau-Séjour 29, 1002 Lausanne
6. **Créance:**
CHF 11'000.00 avec un intérêt de 5,00 % dès le 31.05.2016
CHF 1'500.00
Frais supplémentaires: Frais du commandement de payer
Fr. 103.30 + frais de nouvelles notifications + frais d'encaissement
majoré des frais de publication
Cause de l'obligation: Objet du gage: Garantie de loyer de Fr. 7'500.00 constituée auprès de la Banque Cantonale Vaudoise (succursale de Morges) CO H 5371.19.64 et certificat y relatif du 2 octobre 2015.
1) Montant dû en vertu d'une convention de sortie dressée en contradictoire le 30 mai 2016, relative aux précédents locaux commerciaux et places de parc no 1 et 2 occupées par la société AZA (Suisse) SA (place de Chauchy 2 à Buchillon), selon contrats de baux à loyer des 27 mai et 10 juin 2015.
Poursuite en réalisation de gage mobilier.
La convention de sortie signée le 30 mai 2016 tient lieu de reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 LP.
2) Frais du créancier en vertu des art. 97 et 106 al. 1 CO
7. **Remarques:** Le présent commandement de payer est notifié au débiteur le 9 septembre 2016 par publication conformément aux dispositions de l'art. 66 al 4 ch. 1 LP

Office des poursuites du district de Morges
1110 Morges

03031423

